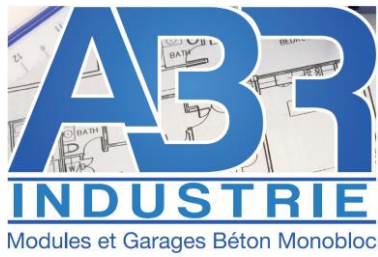


Descriptif technique et prestations



Sommaire

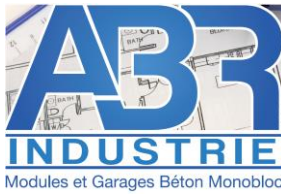
1	Introduction.....	2
2	Objet.....	2
3	Descriptif technique et prestations.....	3
3.1	Gros Œuvre	3
3.2	Toiture terrasse.....	4
3.2.1	Toiture végétalisée - option	5
3.2.2	Toiture charpente tuilée, zingué ou bac-acier - option	5
3.3	Dalle de sol.....	6
3.4	Revêtements muraux.....	7
3.4.1	Peinture intérieure	7
3.4.2	Enduit extérieur.....	7
3.5	Portes et ouvertures	7
3.6	Ventilation.....	8
3.7	Installation électrique encastrée - option.....	8
3.8	Fondations - option.....	9
3.9	Transport – Manutention - Pose.....	9
3.10	Dossier de demande d'autorisation administrative - option.....	10
4	Limites de fournitures et prestations.....	11
5	Garanties	12
6	Notes	13

ABR Industrie SAS capital :20 000 €. 7 sente des jardins nouveaux 78 510 Triel sur seine

RCS Versailles 789 308 400.APE 4669B . TVA Intra. FR12789308400

info@abr-industrie.com Tel : 01 39 27 95 70

www.abr-industrie.com



1 Introduction

ABR Industrie SAS commercialise et installe entre autres les produits du fournisseur IBK GmbH & Co.

Depuis plus que 70 ans, IBK fait partie des importantes entreprises de l'industrie du béton en Europe. Avec sa production certifiée ISO 9002 basée à Bruchsal en Allemagne, IBK est reconnu sur le marché pour la qualité de ses constructions, l'innovation, la robustesse et la fiabilité de ses produits.

Les structures monoblocs en béton armé préfabriquées, pré-équipées produites par IBK répondent à un concept de bâtiments modulables qui présentent de nombreux avantages techniques et économiques pour satisfaire vos besoins de garage, locaux de stockage, annexes, ...

ABR Industrie est votre interlocuteur privilégié pour votre région, pour l'intégration des produits de la gamme IBK dans vos projets de construction tant en neuf qu'en rénovation. Par ailleurs, nous sommes en mesure de vous proposer toutes les prestations annexes avec nos partenaires locaux.

2 Objet

Le présent document a pour objet la description des qualités techniques des garages fabriqués par la société IBK.

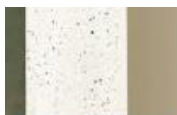
3 Descriptif technique et prestations



Les garages en béton IBK sont des produits de haute qualité. Leur fabrication est certifiée par la norme ISO 9002. Ils sont déclinés dans une large gamme offrant nombreuses dimensions et multiple accessoires.

3.1 Gros Œuvre

Les structures monoblocs de gros œuvre sont fabriquées dans nos moules et respecte la norme DIN EN 13978. La dalle de sol est autoportante. Les murs de parois et toit terrasse sont obtenus d'un seul bloc, par coulage de béton armé vibré de classe B45 dosé à 350 Kg/m³.



L'épaisseur des parois est de 6 à 8 cm en moyenne selon les modèles, en conformité à la norme DIN EN 13978/NF EN 13978-1.



Entre les structures accolées, un couvre-joint en façade assure l'esthétique. L'étanchéité en toiture est assurée par la pose d'un complexe adhésif en recouvrement du plan de joint.

Options

- Réservations et découpes dans les murs pour passage, fenêtre, porte, trappes, ...
- Les monoblocs peuvent être remblayés sans renfort des murs sur une hauteur maximale de 1,50 m. Au-delà, pour tout remblai, il est obligatoire de renforcer les murs. Tout renfort de structure entraîne un changement des dimensions intérieures, notamment sur la largeur. Les parties enterrées sont livrées enduites d'une peinture bitumée. La mise en place d'un dispositif complémentaire d'étanchéité drainant est à la charge du client. Le remblaiement doit être effectué selon les stipulations de notre fiche technique constructions enterrées ou semi-enterrées.
- Le raccordement des structures à des bâtiments préexistants doit faire l'objet d'une étude particulière.

3.2 Toiture terrasse

Etanchéité



Chaque structure a une toiture plate, incurvée et inclinée vers le mur arrière pour faciliter l'écoulement des eaux, avec un mur acrotère périphérique en béton d'une hauteur de 5 à 11 cm.

La toiture et l'acrotère périphérique sont totalement enduits et imperméabilisés d'un revêtement d'étanchéité. Le complexe bi-composants mis en œuvre en deux couches est de type RASOLASTICK parfaitement adaptée à l'étanchéité des toitures terrasse en béton.

Dans sa version standard, la toiture terrasse offre une charge admissible de 250 Kg/m². Elle est portante pour les travaux d'entretien courant.

Couvertine

Les murs acrotères périphériques sont couverts en partie supérieure par une couvertine en aluminium teinte naturelle « galvanisé » en standard. Outre la protection des murs, l'habillage offre une mise en valeur esthétique. La goutte d'eau prévue en débord évite les traces de ruissellement de pluie sur les murs extérieurs.



Evacuation des eaux pluviales

L'évacuation des eaux pluviales est assurée par une tuyauterie en PVC diam. 70 mm. Equipée en toiture d'une crépine, elle débouche en intérieur dans l'angle arrière droit ou gauche.

La tuyauterie de collecte ressort à l'extérieur au choix soit par la dalle de sol, soit en paroi en partie haute du mur de fond. Plusieurs structures peuvent être raccordées sur un même collecteur.

La pose des conduites d'évacuation hors bâtiment et les raccordements des E. P. au réseau sont de base à la charge du client.



Options

- Couvertine laquée blanc ou coloris spécial
- Renfort pour des charges admissibles en toiture jusqu'à 750 Kg/m²
- Possibilité d'aménagement de toiture végétalisée
- Possibilité d'ajout de toiture charpente
- Réservation pour trappe d'accès en toiture

Sécurité

Pour toutes les toitures accessibles surplombant un vide de plus de 100 cm, il est obligatoire de poser une rampe de sécurité adaptée.

En cas de trappe d'accès, un système de sécurité approprié est à prévoir.

3.2.1 Toiture végétalisée - option



En usine, une couche épaisse supplémentaire de complexe d'étanchement assure la fonction « anti-racine ». Sur site, après installation du garage, la mise en place de packs pré-cultivés en sédum constituent la végétalisation. Sur chacun des garages, une zone dite « stérile » d'environ 40 cm de largeur en périphérie des remontées d'acrotère est garnie de gravier.

Pour des raisons climatiques, la mise en place de la végétalisation s'opère au printemps ou à l'automne.

3.2.2 Toiture charpente tuilée, zingué ou bac-acier - option

Pour des raisons d'esthétique ou pour répondre aux contraintes d'urbanisme, une charpente à 1, 2 ou 4 pans peut être étudiée, puis rapportée sur la ou les structures monoblocs. Elle est fixée aux murs d'acrotère et se compose généralement de :

- Une charpente de pente adaptée,
- Ecran de sous toiture,
- Bardage de pignons,
- Couverture,
- Chéneaux gouttières et descentes en zinc, dauphins fonte,

3.3 Dalle de sol

La dalle de sol autoportante est en béton armé vibré avec une pente intégrée vers l'avant pour l'écoulement des eaux. Elle vous évite de faire une préparation de sol comme une dalle de béton coulée sur place.

Charge admissible

Pour tous les types de structure, en standard, le poids total en charge autorisé et admissible par la dalle est de 2,5 Tonne maximum.

En cas de charge ponctuelle supérieure à 350 Kg/m² (cric, étagères, etc. ...), il est nécessaire de prévoir une plaque de répartition de charge.

Pour des charges plus importantes (charriots élévateurs, machines outil, etc.) le dallage et les fondations de la construction devront être spécialement étudiés en fonction de notes de calcul de béton armé. Tous les dallages peuvent être renforcés pour des charges plus importantes.

Epaisseurs

La dalle de sol est en pente dirigée avec une épaisseur de 8 cm avec une pente de 1% dirigée vers l'avant pour une évacuation naturelle des ruissellements.

Ceci permet une pose horizontale du garage et donc une meilleure répartition des charges sur les points d'appuis.

Options

- Renfort de dalle pour des charges jusqu'à 500 Kg/m²
- Réserve pour trappe de sol



Avertissement

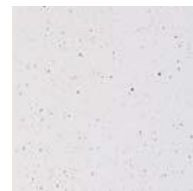
En hiver, les eaux de ruissellement chargées en sel, apportées par des véhicules particulièrement souillés, sous l'effet du gel peuvent entraîner des épaufrures de surface sur la dalle béton.

A la fabrication, les armatures en acier noyées sont parfaitement enrobées de béton. Toutefois, si malgré ce dispositif, des épaufrures apparaissent du fait de l'excès de sel et de fortes intempéries, elles ne pourraient faire l'objet d'un recours en garantie.

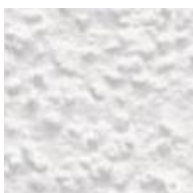
3.4 Revêtements muraux

3.4.1 Peinture intérieure

Les murs et plafond sont entièrement revêtus en peinture de couleur claire mouchetée noire sur blanc particulièrement adaptée aux éventuelles salissures.



3.4.2 Enduit extérieur



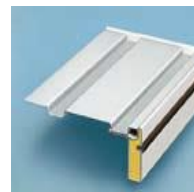
Les murs extérieurs sont revêtus d'un crépi acrylique de marque RELIUS. En version de base de couleur blanche, de nombreuses teintes optionnelles sont à choisir dans notre nuancier de coloris. Pour les structures accolées, seuls les murs apparents sont traités.

3.5 Portes et ouvertures



En standard chaque structure est équipée d'une porte basculante à ressorts, HÖRMANN, homologuée TÜV répondant à la norme européenne EN 13421-1.

Le tablier nervuré verticalement est en acier galvanisée plastifié résistant à la corrosion. Les ossatures en profilé creux sont isolés avec de la mousse. Deux couleurs de base sont au choix : blanc RAL 9016 ou brun marron RAL 8014, d'autres coloris sont disponibles en option.



Équipements

- Système à ressorts multiples réglables avec sécurité anti-pincement
- Serrures de sécurité à cylindre (2 clés fournies)
- Condamnation latérale et non au sol pour une meilleure résistance à l'effraction.
- Toutes les portes peuvent être motorisées.

Options

- Portes de service assorties à la porte principale : La porte de service standard est en acier galvanisé, poignée à droite ou à gauche, ouverture vers l'extérieur. Couleurs de base : blanc RAL 9016 ou brun marron RAL 8014 dans ce cas la face interne est de couleur claire. Dimension brute de la réservation environ 1,04 x 2,04 m. Autres type de porte de service sur demande. Implantation à préciser.
- Fenêtres ouvrantes et basculantes, châssis fixes, blanc RAL 9016, châssis en PVC, double vitrage. Formes spéciales sur demande ; fenêtre triangulaire ou trapézoïdale.
- Portes basculantes décor, portes sectionnelles,
- Les portes peuvent être équipées en usine d'automatisme avec télécommande. L'installation électrique pour le raccordement de l'automatisme est à la charge du client sauf en cas de commande d'installation électrique.



3.6 Ventilation



La ventilation basse se fait par la sous-face de la porte basculante. La ventilation haute est assurée par des grilles dans le haut des murs arrières y compris anti-nuisibles.

Dans certaines conditions climatiques, une condensation peut se former temporairement. Toutefois, ce phénomène naturel ne saurait faire l'objet de réclamation.

3.7 Installation électrique encastrée - option

Plusieurs installations pré-câblées existent en option :

- Eclairage, interrupteurs, prises de courant,
- Motorisation de porte,
- Fourreaux encastrés,

Sauf indication contraire, l'amenée et le raccordement général électrique est à la charge du client.



3.8 Fondations - option



Les fondations sont constituées de 2 à 3 longrines transversales en béton armé nécessitant des fouilles de 70 à 90 cm de profondeur, 35 cm de largeur sur la largeur de la batterie de garages, la mise en place de ferrailage et coulage coffrage de béton formant semelles.

Les fondations sont réalisées conformément aux plans guides et recommandations délivrés par IBK.

Lorsque les fondations sont réalisées par le client, leur réception par nos services, préalable à la pose, ne s'applique que sur la conformité des niveaux et dimensions visibles, en aucun cas sur les matériaux mis en œuvre, ni sur la tenue du terrain.

3.9 Transport – Manutention - Pose

Le transport en convoi exceptionnel de 1^{ère} catégorie par camion plateau du site de production IBK à votre site d'installation est compris dans l'offre.



La manutention à l'aide d'une grue automotrice et la pose sur les fondations sont également incluses.

Les structures béton sont posées sur des plaquettes en plastique dur qui permettent le calage à niveau et assurent la rupture de pont thermique par rapport aux fondations.



Sur site, le chantier doit être accessible pour des véhicules jusqu'à 53 tonnes. L'accès du chantier doit être d'une largeur et d'une hauteur suffisante pour permettre la mise à pied d'œuvre et la manutention.

Les voies d'accès devront être praticable par tous temps et libre de tous obstacles (branchage, lampadaires, lignes électriques, etc. ...) jusque devant les fondations.

La société ABR Industrie ne peut être tenue responsable des dégradations éventuelles apportées aux réseaux enterrés, regards, caniveaux, dallages, voies publiques, déformation du terrain, etc. ...

3.10 Dossier de demande d'autorisation administrative - option

La mise en place ou la construction d'éléments bâtis nécessitent autorisation administrative. Cette autorisation selon la destination et ou l'ampleur du projet nécessite le dépôt auprès des services de l'urbanisme de votre commune soit d'une déclaration préalable de travaux, soit d'une demande de permis de construire.

Pour vous accompagner dans ces démarches, nous vous proposons la constitution du dossier nécessaire au dépôt de la demande avec la contribution de notre architecte. Cette prestation comprend :

- La pré-étude de faisabilité par consultation des règles d'urbanisme propres à votre commune, la zone, la parcelle, ...
- La création des plans et vues, notices constitutifs de la demande :
 - PCMI 1 - Plan de situation,
 - PCMI 2 - Plan de masse,
 - PCMI 3 - Coupe d'insertion,
 - PCMI 4 - Notice d'insertion,
 - PCMI 5 - Façades,
 - PCMI 6 7 et 8 - Prises de vue, insertion paysagère,
- L'instruction des formulaires cerfa administratifs.

Le dossier est délivré en 1 exemplaire original annoté pour signature client.

Les copies en nombre requis et le dépôt en mairie sont à la charge du client.

Les délais d'obtention des autorisations sont indépendants de notre bon vouloir. Ils dépendent de la nature de la demande et des délais d'instruction qui vous seront notifiés lors de l'enregistrement de la demande.

Le refus éventuel d'autorisation par l'administration, selon les motivations du refus, peut conduire aux situations suivantes :

- En l'absence d'impact économique sur le projet, la présentation d'un correctif à la demande en vue d'obtention ; cette démarche est comprise dans la prestation fournie,
- L'impossibilité de réaliser le projet tel que défini dans notre proposition. Dans ce cas, nous étudieront ensemble les adaptations ou alternatives permettant l'obtention d'une autorisation. En l'absence de solution technique économiquement acceptable, le client pourra renoncer à sa commande, ABR Industrie procèdera alors à remboursement de l'acompte à la commande, déduction faite du prix de la prestation de constitution du dossier de demande des autorisations administratives.



Limites de fournitures et prestations

A charge client si non spécifié à la commande :

- Demande des autorisations administratives de construction,
- Enlèvement des obstacles pouvant gêner l'accès au chantier,
- Demande de débranchement ou d'isolation de tous les câbles aériens pouvant constituer un obstacle sur le chantier,
- Demande d'autorisation de travaux sur la voirie et domaine public si nécessaire,
- Création de plates-formes avec décaissement à moins 15 cm du niveau fini et gestion des terres,
- Raccordement et canalisation si nécessaire des eaux pluviales,
- Travaux de terrassement et fondations conformément aux plans fournis par IBK,
- Remblais en fin de travaux, finitions périphériques,

Prise en charge des frais occasionnés pour l'exécution des prestations définies ci-dessus et tous travaux et ou prestations non spécifiés à la commande.

4 Garanties

Les produits, conçus et fabriqués par IBK, fournis par ABR Industrie sont garantis exempts de défauts de fabrication et de montage pendant 10 ans à l'exception des composants dits «mobiles» (portes, fenêtres, motorisations, ...) pour lesquels la garantie est de 2 ans.

Cette garantie couvre la réparation ou le remplacement des composants reconnus défectueux pendant la période de garantie, l'usure normale étant exclue.

Les obligations de ABR Industrie au titre de la garantie consistent en la livraison sur site des pièces réparées ou des fournitures en remplacement de celles défectueuses, selon le cas.

Cette garantie couvre aussi les frais de déplacements et de main d'œuvre, sous réserve que le déplacement soit justifié.

Cette garantie ne couvre pas en particulier :

- Tout remplacement de pièces d'usure normale,
- Tout dommage consécutif à une utilisation anormale, à un défaut d'entretien, à une destruction volontaire, aux actes de vandalisme, à un changement d'affectation, à une modification du produit,
- Toute cession des produits en tout ou partie à un tiers,
- Toute autre cause non imputable à ABR Industrie et ses fournisseurs.

De plus, ABR Industrie SAS souscrit pour l'ensemble de ses activités :

- Assurance Responsabilité Civile Professionnelle,
- Assurance Responsabilité Décennale.



5 Notes